

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-46

Séance du 5 juin 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, et le cinq juin, à 09h30, le conseil
En exercice : **15** municipal de la commune, convoqué le **29 mai 2026**, s'est réuni
Présents : **12** au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Votants : **15** sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier BARTHELEMY

Présents :

Olivier BARTHELEMY, Bernard BOURSIER, Evelyne LAPASSET, Christian CAMINITA, Céline FABBRI, Daniel TILMANT, Jean-Philippe HALBERT, Jean-Christophe BRUNEL, Genevieve HADJ-SAID, Laëtitia BONNICI, Mathis FORTUNATO, Fabrice MULLER-LONG.

Absents excusés donnant pouvoir :

Véronique DUBOIS donne procuration à Evelyne LAPASSET, Yuna RAUX donne procuration à Christian CAMINITA, Alix PAOLILLO donne procuration à Fabrice MULLER-LONG

Absents :

Monsieur Bernard BOURSIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Direct (CCID) à la suite des élections municipales du 15 mars 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du Maire ou de l'Adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour les communes de 2 000 habitants et plus.

À la suite du renouvellement général du conseil municipal intervenu lors des élections municipales du 15 mars 2026, il convient de procéder au renouvellement intégral de cette commission. La désignation des commissaires est effectuée par le Directeur départemental (ou régional) des Finances publiques à partir d'une liste de contribuables établie en nombre double par le Conseil municipal.

Les personnes proposées doivent notamment :

- être âgées d'au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrites à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisées avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DÉCIDE**Article 1 :**

Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20260608-D46-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026



De proposer au Directeur départemental/régional des Finances publiques la liste suivante de contribuables susceptibles de siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

N ^o	Nom et prénom	Adresse	Date de naissance	Impositio directes locales
1	Barthélémy Olivier	1876 rte Rians	26/01/1966	oui
2	LAPASSET Evelyne	91 chemin de la farigoulette	18/02/1953	oui
3	CAMINITA Christian	74 impasse des oliviers	13/10/1962	oui
4	FABBRI Céline	106 impasse des tourterelles	21/01/1975	oui
5	TILMANT Daniel	81 impasse des genêts	18/09/1944	oui
6	DUBOIS Véronique	283 fontaine du Saule	24/10/1961	oui
7	HALBERT Jean -Philippe	27 rue du moulin	07/09/1963	oui
8	BRUNEL Jean-Christophe	339 chemin de la vieille ferme	26/05/1970	oui
9	HADJ SAID Geneviève	70 chemin de la farigoulette	30/04/01972	oui
10	BONNICI Laetitia	838 route de Pourcieux	28/09/1987	oui
11	MAHDI Gérard	274 chemin des lavandes	03/03/1945	oui
12	D'ANDREA Jeannine	106 chemin des tourterelles	12/02/1939	oui
13	BALDI Gilbert	206 chemin fontaine du saule	19/06/1966	oui
14	STELLA Olivier	34 chemin de la vieille ferme	27/02/2004	oui
15	AMSELLEM Romain	46 chemin de la vieille ferme	23/07/2009	oui
16	SELLEM Dominique	530 route de Pourcieux	06/10/1963	oui
17	DUCONSEIL Jean-Pierre	159 chemin fontine du saule	24/08/1950	oui
18	VINAY Robert	178 chemin des lavandes	13/08/1946	oui
19	MALLARONI Josette	7 place du marronnier	16/01/1959	oui
20	RUEDA Jean Farncois	Impasse des genêts	20/11/1967	oui
21	CAMBULA Didier	1558 Route de Rians	05/12/1966	oui
22	ISRAEL Myriam	105 impasse de la garigue	19/02/1967	oui
23	CIAPPA Hervé	20 impasse de la garigue	07/12/1970	oui
24	AGNIEL Stéphane	Domaine des terres de st hilaire	12/04/1986	oui

Pour les communes de moins de 2 000 habitants : 24 noms au minimum

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à transmettre cette liste à la Direction départementale/régionale des Finances publiques et à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote

- Pour : 15

La délibération est adoptée à l'unanimité

Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20260608-D46-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026



Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Monsieur le Maire,
Olivier BARTHELEMY**



**Le Secrétaire de Séance
Bernard BOURSIER**



Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20260608-D46-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026

Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20260608-D46-DE
Date de télétransmission : 08/06/2026
Date de réception préfecture : 08/06/2026



Publié le : 11/06/2026 11:47 (Europe/Paris)
Collectivité : Ollières
https://www.ollieres-83.com/documents_administratifs/65980